

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-12

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE TECHNICIENNES DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF) ET AIDES A DOMICILE (AAD)

La convention du 29 octobre 2004, signée entre le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et les organismes gestionnaires de Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et d'Aides à Domicile (AAD) prévoit les conditions de financement, de fonctionnement et de contrôle de cette activité.

L'article 2 de cette convention prévoit la répartition des sommes allouées aux organismes gestionnaires, qui sont :

- S.M.A.D 82 (Service de Maintien à Domicile de Tarn et Garonne) – Montauban
- Fédération A.D.M.R. – Montauban
- S.A.M.A.D. - Communauté de Communes Terrasses Vallées de l'Aveyron (Service d'Aide Ménagère à Domicile) – Nègrepelisse
- A.D.P.A. (Association d'Aide aux Personnes Agées) – Valeilles

En ce qui concerne le budget, la clôture de l'exercice 2006 s'établit comme suit :

▪ S.M.A.D. 82 :	enveloppe dépassée de	2 755 €
▪ A.D.M.R. :	enveloppe non utilisée de	9 767 €
▪ S.A.M.A.D :	enveloppe non utilisée de	8 844 €
▪ A.D.P.A :	enveloppe non utilisée de	2 735 €
	Total non utilisé.....	18 591 €

Le montant de la dotation 2006 intègre la reprise des reliquats et déficit d'enveloppe.

La répartition des dotations au titre de l'année 2007 ressort ainsi qu'il suit :

▪ S.M.A.D. 82 :	149 106 €
▪ A.D.M.R. :	23 772 €
▪ S.A.M.A.D de Nègrepelisse :	3 355 €
▪ A.D.P.A de Valeilles :	2 465 €
	Total à budgétiser :	178 698 €

Le total budgétisé rentre bien dans l'enveloppe constante d'un montant de 197 289 €.

Après mise en place de nouveaux barèmes de participation des familles en 2006, il est proposé, en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, de reprendre cette grille en l'adaptant pour les tranches moyennes avec application au 1er Juillet 2007.

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, je vous demanderais de m'autoriser à signer l'avenant financier 2007 ci-annexé.

Cette dépense sera imputée à l'article 6568 sous fonctions 41 et 51 du Budget Départemental.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-12

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

**ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE TECHNICIENNES DE
L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)
ET AIDES A DOMICILE (AAD)**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la convention du 29 octobre 2004 passée entre le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et les organismes gestionnaires de Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et d'Aides à Domicile (AAD) prévoyant les conditions de financement, de fonctionnement et de contrôle de cette activité,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide, après la mise en place de nouveaux barèmes de participation des familles en 2006, et en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, de reprendre cette grille en l'adaptant pour les tranches moyennes avec application au 1er juillet 2007 (cf annexe) ;

- Approuve à cet effet l'avenant financier 2007 répartissant ainsi les différentes dotations des organismes gestionnaires :

▪ S.M.A.D. 82 :	149 106 €
▪ A.D.M.R. :	23 772 €
▪ S.A.M.A.D de Nègrepelisse :	3 355 €
▪ A.D.P.A de Valeilles :	2 465 €
	Total à budgétiser :	178 698 €

- Impute les dépenses correspondantes à l'article 6568, sous-fonctions 41 et 51 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'avenant financier 2007 ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**AVENANT FIXANT POUR 2007 LA REPARTITION DES SOMMES ATTRIBUEES PAR LE DEPARTEMENT
ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AUX ORGANISMES GESTIONNAIRES DE TECHNICIENNES
DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE ET D'AIDES A DOMICILE**

CP 07/06-12ann

Associations	SMAD 82 Montauban	ADPA Valeilles	A.D.M.R.	S.A.M.A.D. Nègrepelisse	Totaux
Financeurs					
Caisse d'Allocations Familiales	353 361€	7 621 €	127 502 €	59 516 €	548 000 €
Département - enveloppe constante	146 351 €	5 200 €	33 539 €	12 199 €	197 289 €
Département - enveloppe budgétisée versée après incorporation des résultats antérieurs	149 106 €	2 465 €	23 772 €	3 355 €	178 698 €

Total des dotations CAF 548 000 €
 Total des dotations du Département – enveloppe constante 197 289 €
 Total des dotations du Département – **Enveloppe budgétisée versée** 178 698 €

Fait à Montauban, le

**LE DIRECTEUR LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL**

BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES
PARTICIPATIONS HORAIRES DES FAMILLES AU 1er JUILLET 2007

quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros	quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros	quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros
<= 152,00	0,30	548,00	2,52	945,00	6,81
167,00	0,35	564,00	2,65	960,00	7,01
182,00	0,40	579,00	2,78	976,00	7,22
198,00	0,46	594,00	2,91	991,00	7,43
213,00	0,51	609,00	3,05	1006,00	7,65
228,00	0,57	625,00	3,19	1021,00	7,86
243,00	0,63	640,00	3,33	1037,00	8,09
259,00	0,70	655,00	3,47	1052,00	8,31
274,00	0,77	670,00	3,62	1067,00	8,54
289,00	0,84	686,00	3,77	1082,00	8,77
304,00	0,91	701,00	3,93	1098,00	9,00
320,00	0,99	716,00	4,08	1113,00	9,24
335,00	1,07	731,00	4,24	1128,00	9,47
350,00	1,16	747,00	4,41	1143,00	9,72
365,00	1,24	762,00	4,57	1159,00	9,96
381,00	1,33	777,00	4,74	1174,00	10,21
396,00	1,43	792,00	4,91	1189,00	10,46
411,00	1,52	807,00	5,09	1204,00	10,71
426,00	1,62	823,00	5,27	1219,00	10,96
442,00	1,72	838,00	5,45	1234,00	11,21
457,00	1,83	854,00	5,63	1249,00	11,46
472,00	1,94	869,00	5,82	1263,00	11,71

quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros	quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros	quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros
487,00	2,05	884,00	6,01	1278,00	11,96
503,00	2,16	899,00	6,21	= 1293,00	12,21
518,00	2,28	915,00	6,40		
533,00	2,40	930,00	6,60		

Montauban, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL

quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros	quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros	quotient familial en euros	Participation familiale horaire en euros
---------------------------------------	---	---	---	---------------------------------------	---